

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

RECUEIL DES DÉLIBÉRATIONS
MUNICIPALES, LL

27. DEC. 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le dix sept décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD,
BOUTET, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, BERLAND, BOISARD, BOULAN,
BROTREAU, CABAL, COLLE, DUFEIL, GUICHAOUA, MONTRON, NAULIN,
PAPEAU, PELLETIER, POUMAILLOUX, Mme TACQUET, M. TETARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. FABER
MAURELLET par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 14 DECEMBRE 1982, Monsieur le Prési-
dent du Syndicat d'initiative de ROYAN sollicite une avance de tréso-
rerie de 50 000 F pour le mois de janvier 1983.

Cette avance permettrait d'assurer le fonctionnement du
syndicat d'initiative pendant les deux premiers mois de l'année 1983.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu la demande du Président du Syndicat d'Initiative en date du
14 décembre 1982,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- . d'accorder une avance de trésorerie au syndicat d'initiative de
ROYAN pour un montant de 50 000 F (CINQUANTE MILLE FRANCS)
- . Que cette avance sera versée début janvier 1983
- . Que cette dépense sera inscrite au Chapitre 925.5/251.8 du Budget
primitif pour l'exercice 1983.

82 221 /MCB
Objet

AVANCE REMBOURSABLE DE
TRESORERIE AU SYNDICAT
D'INITIATIVE DE ROYAN
(50 000 F)

DATE DE CONVOCATION

10 DECEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

10 DECEMBRE 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25

P. R. 25

CONTRE

ABSTENTIONS

- Que la recette correspondant au remboursement de cette avance sera inscrite au chapitre 925.5/251.8 du Budget primitif 1983 (étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1983 par la Commune au Syndicat d'initiative de ROYAN).

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, MM les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre LIS.

SOUS-PRÉFECTURE
DE
ROCHEFORT

JG/SR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE 31 Janvier 1983

LE SOUS PREFET
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE
de l'Arrondissement de ROCHEFORT



à

Monsieur le Maire
de ROYAN

OBJET: Avance de trésorerie au Syndicat d'Initiative de ROYAN

REFER: Délibération du Conseil Municipal en date du 17 Décembre 1982 déposée le 27 Décembre 1982; à la Sous-Préfecture

J'ai l'honneur de vous informer que l'examen de cette décision a donné lieu aux mêmes remarques formulées sur les avances de trésoreries à:

- Ecole de Musique de Royan
- Office du Tourisme de Royan
- Comité Général d'animation de Royan

et portées à votre connaissance par ma lettre JG/SR du 28 Janvier 1983.

LE SOUS-PREFET
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE

Raymond GUILLOU

*- M: Baultet copie
- Cte orig.
Delly
fait le 16.2.83*